

# LA MASCARADE

ABONNEMENTS

LYON  
Un an . . . 8 fr.  
Six mois . 4 fr.

Les ANNONCES  
se traitent de gré à gré.



## JOURNAL POLITIQUE

ABONNEMENTS

DÉPARTEMENTS  
Un an . . . 10 fr.  
Six mois . 5 fr.

ÉTRANGER  
Un an . . . 12 fr.

POUR LES ABONNEMENTS ET LES ANNONCES

S'adresser à l'imprimerie Labaume, cours Lafayette, 5, et aux Facteurs-Réunis, passage des Terreaux

### BONIMENT



Eh bien ! qui règne en France, maintenant ?

— Mais Napoléon III, toujours.  
— Bah ! vous plaisantez. — Alors, combien de morts ?  
— Pis un seul...  
— Et de blessés ?  
— Pas davantage.  
— Ah ! on les aura tous pris comme dans un filet ; Mazas doit regorger, n'est-ce pas ?  
— Du tout, personne n'y est entré depuis Troppmann.  
— Comment, comment, et de Kératry ?

— Retiré pour le moment dans son Finistère.

— Et Gambetta ?  
— Soigne son larynx.  
— Et Raspail, celui-là, du moins...  
— Se repose tranquillement à Arcueil-Cachan, douillettement enveloppé dans sa robe de chambre de molleton gris-perle.

— C'est inouï ! Enfin, la manifestation du 26 ?

— Pas l'ombre d'une manifestation... Mais quoi, vous ne le saviez pas ? Ah ça, d'où sortez-vous ? Arrivez - vous de la Chine ou des mers boréales ?

— Je n'arrive de nulle part ; vous voyez un homme qui n'a pas lu les journaux depuis trois semaines, voilà tout.

— Eh bien, mon ami, il s'est passé le 26 octobre une chose tout-à-fait extraordinaire à laquelle on était loin de s'attendre : le 26 octobre, écoutez bien ça, — personne n'a fait de sottises !

— Des sottises ! depuis cinq ou six semaines on en faisait, on en disait, on en écrivait, on en débitait autour de cette malheureuse date : — et M. de Kératry en levant un lièvre qu'il ne voulait pas chasser jusqu'au bout, et M. Marion en s'associant à une protestation dont il ne comprenait probablement pas très bien la portée, à seule fin sans doute de voir son nom cité dans les journaux, et M. Raspail en écrivant fièrement son *fussé-je seul* qu'il retirait assez piteusement quarante huit heures avant la représentation, et M. Gambetta s'écriant : *J'y serai* pour ne pas y être, et les journaux commandant et décommandant tour à tour la manifestation, et cinq ou six cents brailards de faubourgs injuriaient quatre députés coupables d'un acte de bon sens, et M. Piétri faisant placarder un avis menaçant alors qu'il n'y avait qu'à se tenir coi, etc., etc. ; tout le monde semblait avoir pris à tâche de se disputer la palme de l'inconséquence, et de gagner le grand prix de l'absurdité.

Mais, ô miracle ! au jour dit, par une coïncidence qui mérite d'être notée, chacun s'est comporté à peu près comme un

homme raisonnable. — Raspail est resté chez lui, M. Piétri a laissé en fourrière ses agents de police et ses casse-têtes, les Parisiens ont vaqué à leurs plaisirs ou à leurs affaires, absolument comme si ce n'était pas le 26 octobre, et il n'est pas jusqu'à l'avocat Gagne, ce toqué volontaire qui a pris pour métier d'exploiter la folie et d'en tirer quelques revenus, — il n'est pas jusqu'à Gagne lui-même qui ne se soit montré un peu moins extravagant que de coutume en criant, au pied de l'Obélisque : *A bas le Corps-Législatif !*

Aussi est-ce avec une joie véritable que nous enregistrons cette date mémorable du 26 octobre qui devra être marquée au livre d'or des grands jours nationaux, avec cette rubrique :

**26 octobre, jour où personne n'a fait de sottises !**



Mais si le 26 octobre a été vierge de maladresses, il ne s'en suit point qu'il en soit ainsi pour le 27, le 28, le 29 et jours suivants. Il est même question d'une assez grosse balourdise que le gouvernement serait en train de confectionner, à en croire les demi-révélation de Clément Duvernois qui est, dit-on, la nymphe Egérie de l'empereur, l'exutoire où Napoléon III déverse ses pensées et ses impressions.

J'entends parler de la remise en vigueur des lois sur la presse, et de la confiscation de cette liberté de tolérance dont jouissent les journaux depuis quelques mois, dans des proportions dont nous avons été les premiers à reconnaître la largeur.

A moins que ce ne soit pour tailler de la besogne aux tribunaux qui sont sur le point de faire leur rentrée, nous avouons ne pas très bien comprendre les motifs qui pousseraient M. Clément Duvernois à diriger son gouvernement dans la voie où s'est empressé M. Pinard.

Pendant ces trois mois de liberté complète, la presse a été, ce nous semble, assez inoffensive pour qu'on lui laisse désormais la bride sur le cou. L'ordre a-t-il été troublé, la société bouleversée ? Les mauvaises passions ont-elles fait irruption, etc., etc. ? pas le moins du monde, et je vous défie de trouver un rapport de sergent-de-ville constatant qu'il ait rencontré l'Hydre de l'anarchie ou le spectre rouge même aux heures les plus indues, même dans les quartiers les plus mal famés.

Maintenant je sais bien ce que disent les journaux amis : On a insulté l'empereur, on a injurié sa famille !

Parbleu ! la belle affaire, et puis après ?

L'empereur se bercerait-il de la singulière illusion d'être à l'abri des injures ? Il faudrait cependant bien se figurer une chose, c'est qu'un souverain n'est point

un homme ordinaire, n'est point un simple particulier qui a le droit de s'enfermer chez lui et d'empêcher que personne ne mette le nez dans sa maison et dans ses affaires.

Les injures, les insultes, hé mon Dieu ! c'est là un des désavantages de la situation de roi ou d'empereur, qui offre d'un autre côté de larges compensations.

Il serait vraiment trop commode de toucher plusieurs millions de liste civile, d'avoir des valets, des gardes de corps, des courtisans, d'habiter des palais, de porter des habits dorés, de se promener dans des carrosses superbes, de ne voir autour de soi que des échines courbées et des bouches en cœur, — si d'autre part on n'avait pas à subir le petit inconvénient de s'entendre dire parfois des choses désagréables.

M. Clément Duvernois qui depuis quelque temps travaille assidûment à son histoire romaine, n'a-t-il pas lu que les esclaves jetaient des pierres sous les roues du char des triomphateurs et apostrophaient ces derniers d'épithètes généralement peu parlementaires ?

Où César a passé, je ne vois point que Napoléon III ne puisse passer aussi.

Tout homme qui monte sur le trône doit nécessairement s'attendre à être beaucoup injurié et quelque peu assassiné. On a tiré dix sept fois sur Louis-Philippe ; s'il s'était appelé Durand, pensez-vous qu'il eût servi de cible à ces dix-sept coups de fusil ou de pistolet ? Evidemment non.

Sans doute il est fort désagréable de voir imprimer qu'on est un ci, qu'on est un ça ; qu'on a la gravelle, qu'on n'en a pas pour six mois de vie, que votre fils est scrofuleux, etc. Mais considérez, s'il vous plaît, que, d'une part, sur deux ou trois cents journaux il n'y en a guère que cinq ou six qui se soient livrés à cette vivacité de polémique ; que, d'autre part, arrivées à un certain degré de chaleur, les injures deviennent parfaitement indifférentes.

Quand on aura gratifié l'empereur et sa descendance de toutes les maladies connues, cela fera-t-il qu'il les aura ou qu'il s'en portera plus mal ?

Autre chose encore, lorsque Louis-Napoléon Bonaparte sauvait la société en décembre 1851, et pour ce faire envoyait une certaine quantité de gens les uns à Cayenne, les autres à Lambessa, les autres à Londres ou simplement à Bruxelles, comptait-il sérieusement s'en faire des amis, et pensait-il que ces messieurs revenant en France lui tireraient leur chapeau et l'appelleraient « Sire » gros comme le bras ?

Ces injures auxquelles l'empereur est « butte » ne sont donc, je le répète, qu'une conséquence forcée, inévitable de sa situation de souverain, de souverain par la grâce d'un coup d'État ; — le mieux est de se résigner, comme on se résigne à la maladie, de n'y point faire attention et de laisser les insulteurs justiciables du bon goût public.

Mais quant à supprimer la liberté de la

presse de tout un pays, parce que cinq, six, dix journaux si vous voulez, traitent trop cavalièrement le chef de l'État, — c'est ressembler à ce philosophe qui, ayant failli s'étrangler avec une graine de raisin, voulait qu'on arrachât toutes les vignes.

Jacques BARBIER.

### BONNES NOUVELLES



— La fameuse journée du 26 s'est passée sans casse-têtes, chacun est resté chez soi, comprenant bien que le gouvernement avait trop beau jeu pour n'être pas disposé à distribuer des *atouts* aux imprudents.

— Au dernier conseil des ministres on a appelé MM. Schneider, Rouher et Haussmann.

Avec l'empereur et ses neuf ministres, ils étaient treize, nombre fatal !

Lequel des treize sera Judas et trahira son maître pour trente deniers ?

— Des nouvellistes prétendent que l'empereur aurait l'intention de supprimer le serment politique.

Ces nouvellistes sont dans l'erreur : tout le monde sait fort bien que depuis 18 ans Napoléon III a considéré comme nuls les serments politiques.

— M. de Lesseps et son fils vont se marier ils épousent les deux sœurs.

Parbleu, de la part du promoteur de l'isthme de Suez, c'est tout naturel : après l'union de deux mers l'union de deux sœurs.

— Les nouveaux calorifères installés au palais Bourbon font merveille. Bien sûr le gouvernement nous servira du réchauffé.

### MAUVAISES NOUVELLES



— Il paraît que l'empereur, quoique à peu près entièrement guéri s'appuie en marchant sur une canne et boîte toujours un peu.

Dam ! ne représente-t-il pas une politique invalide et boiteuse ?

— Dans le *Peuple français* M. Clément Duvernois insinue que le gouvernement pourrait bien revenir sur la tolérance dont jouit la presse en ce moment.

Comme la liberté qu'on a laissée aux journaux n'a fait aucun mal - au contraire - rien d'étonnant à ce qu'on la fasse cesser.

— Le grand mouvement préfectoral annoncé a eu lieu ces jours-ci, — chaque ministre

a pu faire passer quelques parents, amis ou protégés.

Notre voisin le sous-préfet de Vienne pour lequel on avait parlé d'avancement n'a pas été compris dans ce remaniement. Pourtant il avait Joliotment Brillier dans les élections dernières

— Les députés de la droite continuent à se réunir au fumoir du Corps législatif, mais ces honorables n'ont encore rien arrêté — pas même les complices de Troppmann.

FAUSSES NOUVELLES



— Malgré le froid rigoureux qui commence à se faire sentir, on nous assure que tous les fonctionnaires de l'empire ont unanimement refusé d'endosser des pardessus.

Ces honorables citoyens ont déclaré qu'ils se trouvaient suffisamment couverts par le fameux article 75.

— Dans des cercles mal informés on prétend que le gouvernement est décidé à faire un procès aux irréconciliables qui ont fait manquer la représentation du 26 octobre, et réclamerait à ceux-ci le prix de la mise en scène.

— De leur côté les sergents de ville qui comptaient sur une gratification de 10,000 fr. de M. Sipièrre sont restés Piétrifiés de n'avoir arrêté personne et parlent de donner leur démission en masse.

DÉFILÉ DE LA SEMAINE



Le cardinal-archevêque de Lyon, Mgr. De Bonald, vient de donner sa démission pour des motifs de santé.

Cette retraite d'un des prélats les plus ultramontains de France sera très sensible à M. Veillot et à M. de Serre, neveu de son Eminence, qui perd tout espoir de lui succéder.

En quittant la direction du diocèse de Lyon, M. de Bonald emporte, dit-on, tous les regrets de son clergé, ce qui fait qu'il n'en reste plus aucun à celui-ci.

Quel dommage que Mlle de C., la propriétaire de la fameuse maison de la place des Terreaux, ne profite pas de son humeur taquine pour se lancer dans le petit journalisme! Combien son esprit inventif en matière de farces désagréables à l'Administration eût été précieuse pour faire la petite guerre au Gouvernement.

Voici le dernier exploit de Mlle de C: on sait qu'un procès est engagé entre elle et l'Administration pour la forcer à supprimer la nuance criarde de sa maison et à la remplacer par une autre réglementaire.

Or, en attendant le jugement à intervenir, comme Mlle de C. possède un autre immeuble susceptible de badigeon, l'Administration lui a soumis dix teintes différentes partant du blanc pour aller jusqu'au rose, en passant par les gris, les verts et les bleus, en lui laissant la faculté de choisir celle qui lui conviendrait.

Qu'a fait la récalcitrante propriétaire? Elle a fait appliquer les dix teintes à sa maison en les variant de telle manière que sa façade ressemble à l'habit d'Arlequin: un morceau jaune à côté d'un morceau gris, avoisinant une partie bleue, à côté d'une partie rose.

Cet assemblage insensé de couleurs est visible à l'œil nu, rue Centrale, dans l'enfoncement proche du magasin de MM. Périsset.

Attendons-nous donc, en cas de perte de son procès pendant, à voir Mlle de C. appliquer le même procédé de badigeon à la maison de la place des Terreaux.

L'Administration sera vexée, les locataires

pas contents, les voisins non plus, et il n'en faudra pas plus pour faire tressaillir d'aise cette illustre propriétaire dont ces petites taquineries sont le plus agréable passe-temps.

Toujours la paille dans l'œil du voisin et la poutre invisible dans le sien propre.

Dans un de ses numéros, le Rappel plaisante agréablement les souscriptions en faveur du Concile publiées dans l'Univers, et il cite les suivantes, assez drôles en effet: Le curé de Meuzac qui ne comprend pas un chrétien dont les doctrines ne sont pas romaines. . . . . 20 fr.

Madame sa mère qui croit comme le pape, son évêque et son curé . . . . . 5 »

Or, dans le même numéro, le Rappel publie des souscriptions en faveur des victimes d'Aubin avec des annotations de ce genre:

Deux bergers, 1 fr. — Un citoyen qui rougirait de s'appeler X..., 50 c. — Un indigné de 69, 1 fr. — Un maître d'armes qui attend l'heure, 50 c. — Un raccourci de 1848, 50 c., etc....

Avouez, cher confrère, que le maître d'armes qui attend l'heure, l'indigné de 69 et le raccourci de 1848 valent bien la mère du curé! Pour être irréconciliable et revendicateur doit-on en être moins logique?

Il m'est souvent arrivé au théâtre de voir des officiers, vêtus en bourgeois, essayer de se soustraire, derrière des collègues en tenue, à la vue de leur général qui aurait pu, par des arrêts bien sentis, leur faire comprendre le danger pour un militaire de jeter aux orties pour une soirée la tunique, le sabre et les épaulettes.

Et précisément ce même général, lui, ne revêt jamais l'uniforme pour assister aux représentations du Grand-Théâtre ou des Célestins, auxquelles il est assez assidu, — pas plus du reste qu'il ne le revêt pour ses promenades en ville. Ainsi M. de Palikao, le 26 octobre, arpentait fort tranquillement et sans le moindre chapeau à plumes la rue Impériale en compagnie d'un officier d'ordonnance, au moment où l'archi-poète Gagne archi-manifestait devant l'archi-obélisque à la place de MM. Meurice et Vacquerie.

Puisque le commandant du corps d'armée de Lyon donne lui-même l'exemple de l'infraction à la discipline, pourquoi MM. les officiers se gênaient-ils? Les règlements n'existent-ils pas aussi bien pour les généraux que pour les sous-lieutenants? Y a-t-il un privilège pour les grands-cordons de la Légion d'Honneur ou les futurs maréchaux?

A moins que le général Cousin Montauban ayant vaincu les Chinois, — on ne lui ait, avec le titre de comte, accordé l'autorisation de se mettre en Pékin?

On vient d'afficher la liste des notables commerçants pour le renouvellement partiel de la Chambre de commerce.

Je ne pense pas me tromper beaucoup en supposant à Lyon au moins vingt-cinq mille patentés de tous genres, exerçant une industrie quelconque. Et bien! savez-vous combien il y en a d'appelés à voter pour l'élection d'une Chambre dont le but est en somme de représenter et de soutenir les intérêts commerciaux de toute la cité?

Ils sont 718! Pourquoi 718 au lieu de 717 ou 719? mystère!

Ces 718 ont-ils le privilège de la probité, de l'honorabilité, de l'intelligence? Pese-t-on qu'ils résument, à eux 718, l'essence du commerce lyonnais?

Et remarquez qu'au dépouillement des voix, on arrive quelquefois à 300 voants. Trois cents votants, arbitrairement choisis pour représenter le commerce d'une ville de 380,000 âmes, où les affaires de tous genres se chiffrent par des centaines de millions!

Voilà du libéralisme, voilà de la démocratie!

Et cependant s'il y a au monde une chose essentiellement démocratique, n'est-ce pas le commerce?

L'amiral Fialin de Persigny, monté sur le vapeur le Gladiateur vient de terminer son voyage au long cours de Lyon à Marseille.

On ne sait pas encore quels seront les résultats politiques de cette expédition maritime. Dans tous les cas, désireux d'en connaître les péripéties, l'idée nous es venue de consulter le récit publié par M. A Jouve, rédacteur en chef du Courrier de Lon, qui

faisait partie de l'équipage.

Malheureusement nous sommes tombés sur cette première phrase:

« Autre chose est un voyage en chemin de fer, autre chose est un voyage en bateau à vapeur. »

On comprendra que nous n'ayons pas eu le courage de continuer.

Personne n'a été arrêté cette semaine sur la place Impériale.

A propos de l'hôtelier de notre ville, sauvé il y a quelques jours par M. Luco qui ne s'attendait pas à jouer ce rôle-là, on a constaté une fois de plus cette coïncidence qui fait que là où il y a un greffin à prendre au collet, il ne se trouve jamais de sergents de ville pour le faire.

Sans doute on ne saurait exiger que tous les individus qui rentrent chez eux à une heure avancée fussent accompagnés par un sergent de ville chargé de protéger leur montre et leur porte-monnaie, mais n'y aurait-il pas moyen d'organiser d'une façon plus utile et plus efficace la surveillance de ces agents de la force publique?

Pourquoi par exemple les répandre avec une telle profusion dans les salles de spectacle où ils ont peu l'occasion d'exercer leur poigne?

Chaque soir aux abords du Grand-Théâtre ou du théâtre des Célestins, on voit ces messieurs en nombre fort respectable faire la chasse à d'inoffensifs marchands de contre-marchés et dissiper des rassemblements peu dangereux avec une ardeur et un zèle qui trouveraient mieux leur place ailleurs.

Il est en effet assez singulier que ce soit M. Luco qui fasse la police des rues pendant que les sergents de ville sont au théâtre.

On vient de publier à Lyon une brochure intitulée: De la suppression des brevets d'imprimeurs et des libraires. Réponse des imprimeurs et de libraires de Lyon et du département du Rhône, qui paraît impliquer par ce titre général l'unanimité des imprimeurs et des libraires de notre ville.

Notre imprimeur-gérant, M. Labaume, qui faisait partie de la Commission consultative convoquée par l'Administration, tient à se dégager entièrement des opinions exprimées dans cette brochure, dont les idées et le style ultra-réactionnaires ressemblent plutôt à un réquisitoire contre la liberté de la presse, de l'imprimerie et ses partisans, qu'à une étude calme et approfondie de la question.

Par beaucoup de raisons, qu'il serait trop long d'énumérer ici et qui demandent un article spécial, M. Labaume est partisan de la liberté absolue de l'imprimerie et de la librairie, sans autre réserve qu'une indemnité proportionnelle au profit des détenteurs actuels des brevets qui se trouveront expropriés pour cause d'utilité publique.

C'est dans ce sens que notre imprimeur-gérant a répondu au questionnaire posé par l'Administration.

AVIS IMPORTANT. — Les personnes qui auraient l'intention d'être bâtonnées sans que la justice puisse interposer sa balance, sans qu'il en coûte rien au batonnier, ni prison, ni amende, — peuvent s'adresser en toute confiance à S. A. le Prince Murat, lequel en sa qualité de membre de la famille impériale, peut rosser d'importance un simple citoyen et s'abriter derrière un décret pour ne pas répondre à l'action intentée par celui-ci.

NOTA. — Les mêmes personnes qui auraient etc... (voir ci dessus) peuvent aussi s'adresser à M. le Prince de Vagram, lequel en sa qualité de sénateur, jouit à peu près des mêmes immunités.

Le Figaro dans son numéro exceptionnel de lundi dernier a remanié les préfectures d'une manière assez fantaisiste.

Ainsi il nous envoie à Lyon M. Levert et expédie M. Chevreau à Gand.

Moi j'aurais mis Levert à pied et quant à envoyer M. Chevreau à Gand (système Jouvain... du Figaro sans doute), il me semble que ce serait faire faire à notre sénateur un trop grand saut, — un saut de cabri.

HECTOR PÉRIÉ.

LÉGENDE DU 26 OCTOBRE

Air connu.

Casstétbelza, l'homme au sombre bicorne, Morne et transi,

Devant la chambre, assis sur une borne, Chantait ainsi:

« Décidément, ô Piétri, La Tour, Magne, (Par Montpeyroux!)

Le vent qui souffle à travers la Montagne, Vous rend tous fous, Oui, vous rend tous fous!

« Point ne doutiez que le vingt-six octobre, Soixante-neuf,

Ne devint un jour de deuil et d'opprobre, Dieu, quel four bœuf!

Vous criez dès que la frousse vous gagne: « Aux loups-garous! »

Le vent qui souffle à travers la Montagne, Vous rend tous fous, Oui, vous rend tous fous!

« Depuis l'aurore en ces parages j'erre, Il est minuit,

Et pas un chat n'est encore venu faire Le moindre bruit;

Sauf, sur les toits, où miaule la compagne De maint matou;

Réacs, le vent qui vient de la Montagne, Vous rend tous fous, Oui, vous rend tous fous!

« Si point n'ai vu, ni Raspail, ni la honte, Des sacs-à-vin,

J'ai vu sur la place de la Concorde, Vers midi vingt,

Surgir au pied de l'Obélisque, Gagne, Comme un libou;

Le vent qui souffle à travers la Montagne, L'a rendu fou, Oui, l'a rendu fou!

« En le voyant devant le monolithe Lorgner les cieux,

Gavroche a dit à son ami Polyte: « Ma vieillesse, ce vieux

Prend l'Obélisque pour un mât de cocagne Du quinze août;

Le vent qui souffle à travers la Montagne, L'a rendu fou, Oui, l'a rendu fou! »

« Mais lors, l'auteur de l'Alme Unité, Dit, d'une voix

Qui sonnait comme un vieil ophicléide: « Peuples et Rois,

Je suis Allah! devant mon archi-pagne, Prosternez-vous,

Sinon, le vent qui vient de la Montagne, Vous rendra fous, Oui, vous rendra fous! »

« Gavroche fit la nique à ce maboule Et ce fut tout;

Donc, puisque le vingt-six, en paix, s'éleva Jusques au bout,

Il est grand temps que mon logis je gague Car, dans le cou

J'ai, grâce au vent qui vient de la montagne Un froid de loup,

Un vrai froid de loup!

Ainsi chantait, finissant sa tournée, Casstétbelza,

Qui n'empoigna, durant cette journée Qu'un coryza.

Et moi je viens de battre la campagne Dans ces huit cou-

— Plets; las! le vent qui vient de la Montagne M'a rendu fou

De joie, oui, rendu fou!

Conseil de guerre des Pompiers de Lyon

Nos lecteurs se rappellent, sans doute, le événement arrivé à la Croix-Rousse lors du départ de l'Impératrice. Un pompier de Thizy, après être resté plusieurs heures exposé aux rayons du soleil torride sur le boulevard de l'empereur, fut subitement frappé d'insolation ou d'apoplexie.

M. le docteur Chapot, chirurgien-major des pompiers de Lyon, fut à cette époque accusé de négligence pour n'avoir pas prodigué les secours de son art au malheureux pompier de Thizy. M. Chapot se défendit alors de son mieux en soutenant n'avoir été prévenu en aucune façon de l'accident. L'affaire terminée, — mais point. L'état-major des pompiers de Lyon n'entendait pas laisser passer la

ainsi. Quinze jours après, le commandant du corps infligeait à M. Chapot une amende de vingt francs pour avoir ignoré volontairement (sic) son service — et samedi, seize octobre, le malheureux docteur comparait devant le conseil de guerre des pompiers de Lyon, « pour voir confirmer, annuler ou augmenter la décision du commandant. »

Voici le compte-rendu fidèle de ce grave procès qui demeurera justement célèbre dans les fastes judiciaires des pompiers. — Notez bien que nous ne chargeons pas ou presque pas, et sauf quelques agréments de détails, nous garantissons l'exactitude du fonds.

A sept heures du soir, M. le docteur Chapot, cité d'avoir à comparaître en costume, sous peine d'être condamné par défaut et sans rappel, à sept heures donc, M. le docteur Chapot fait son entrée dans le prétoire, revêtu de tous ses insignes honorifiques, y compris la giberne, — et assisté d'un magistrat de ses amis qui avait bien voulu lui promettre le concours de sa parole.

L'arrivée de ce personnage jette un certain trouble dans le conseil, et le président croit devoir intervenir.

— Monsieur êtes-vous pompier ?  
— Non, Monsieur, pas encore, mais je pourrais le devenir...

— Il ne s'agit pas de ça : oui ou non, êtes-vous pompier ?  
— Non certainement, car je remplis des fonctions incompatibles avec...

— C'est bien : alors je vous prie de vous en aller, les pompiers seuls peuvent assister à cette audience.

Le magistrat se retire, et M. Chapot, privé de son défenseur, livré à ses propres forces, va s'asseoir tristement sur le banc des accusés, et jette autour de lui un regard effrayé.

La salle a un aspect qui ne manque pas de grandeur. — Au fond, autour d'une grande table, — le conseil composé d'un capitaine et de six pompiers, parmi lesquels le docteur Boucher, collègue de l'infortuné M. Chapot. — A droite, le rapporteur faisant fonctions de ministre public ; — à gauche, le secrétaire, comme greffier. — Près de la porte, deux pompiers en uniforme montent la garde et surveillant l'accusé, dans le cas où ce dernier chercherait à se dérober par la fuite au châtiement qui le menace.

INTERROGATOIRE DE L'ACCUSÉ.

Le Président. — Accusé Chapot, levez-vous.  
Le docteur Chapot. — M. le président, je désirerais poser une question préjudicielle.

Le Président. — Voyons.  
Le docteur Chapot. — Il est de droit commun qu'on ne doit être jugé que par ses pairs : comme chirurgien-major des pompiers, j'ai rang de commandant, et il m'est impossible d'accepter pour juges un lieutenant, un sergent et un caporal que je vois siéger dans le conseil.

Cette observation étant généralement trouvée absurde et en tout cas de fort mauvais goût, le président hausse les épaules et l'interrogatoire continue.

Le Président. — Pourquoi ne vous êtes-vous pas rendu le 25 août sur le boulevard de l'Empereur ?  
Le docteur Chapot. — Mais j'y étais, voici l'attestation de M. Duviard, adjoint de la Croix-Rousse, qui constate ma présence.

Le Président. — Etiez-vous en costume ?  
Le docteur Chapot. — Non, à la vérité, car...

Le Président. — Alors, c'est comme si vous n'y étiez pas. — Pourquoi n'avez-vous pas prodigué vos soins au pompier de Thizy ? grâce à votre négligence ce malheureux est mort...

Le docteur Chapot. — Je ne pouvais soigner un homme que je ne savais pas être malade ; on ne m'a pas prévenu.

Le Président. — Comment voulez-vous qu'on vous prévienne, puisque vous n'étiez pas en costume.

Le docteur Chapot. — Pardon, cela n'empêchait pas, et quoique sans costume...

Le Président. — Quoiqu'il en soit, vous êtes médecin des pompiers, vous devez les soigner en cas d'accident, vous ne l'avez pas fait pour le pompier de Thizy, et vous êtes cité aujourd'hui devant le conseil comme prévenu d'homicide par imprudence pour avoir ignoré volontairement votre service. — Asseyez-vous. La parole est à M. le rapporteur.

M. le rapporteur se lève tenant à la main un cahier de papier volumineux. — C'est son réquisitoire. Il lit :

Messieurs, il est parfois des devoirs pénibles à remplir. De longues années de camaraderie, d'amitié même m'unissaient au docteur Chapot, et ce n'est pas sans un certain serrement de cœur que je me vois forcé aujourd'hui de prendre la parole contre lui. Mais toutes ces considérations doivent céder devant l'austère obligation du devoir, ma conscience doit parler plus haut que mon cœur, et c'est sans faiblesse comme sans animosité, que je vais m'efforcer d'établir devant vous la culpabilité de l'accusé.

M. le docteur Chapot ému, essaye furtivement une larme, — et le rapporteur continue :

Le 25 août dernier, Messieurs, notre gracieuse souveraine daignait se rendre dans nos murs, accompagnée de son jeune fils le prince impérial.

Dans le but de recevoir l'auguste visiteuse avec tous les honneurs dus à sa haute position, les pompiers de Lyon, les pompiers des villes et des villages voisins s'étaient réunis sur le boulevard de l'Empereur, dans leur costume d'ordonnance, attirant tous les regards par leur belle tenue. Tout-à-coup un mouvement se produit dans les rangs, on se retourne, on interroge, on s'inquiète... un pompier de la compagnie de Thizy venait de tomber frappé d'une attaque ! Chacun alors de demander un médecin, le chirurgien des pompiers ; ou est le médecin ? Le chirurgien, Messieurs, le docteur Chapot...

Ici le rapporteur voulant tourner la page se

trompe de feuillet, et il en résulte une certaine confusion qui ne permet pas de très bien saisir la suite du discours.

Toujours est-il que l'orateur s'efforce d'établir que le docteur Chapot a manqué à tous ses devoirs en ne se rendant pas le 25 août en costume sur le boulevard de l'Empereur, et que c'est sur sa coupable négligence que doit retomber la mort du pompier de Thizy.

Puis il termine ainsi :

Voilà pourquoi, Messieurs, je requiers énergiquement non pas une aggravation de peine, mais le maintien de l'amende de vingt francs infligée à M. Chapot par notre commandant. Vous la maintiendrez, Messieurs, cette amende, car il faut un exemple, car sans le docteur Chapot, sans son inqualifiable infraction aux règles de la discipline, il y aurait en France une veuve de moins... Et tout le bataillon, Messieurs, tout le bataillon, sachez le bien, attend avec une impatience fiévreuse la condamnation de l'accusé et une répression sévère de sa conduite.

Après ce remarquable réquisitoire qui paraît produire une très vive impression dans l'auditoire, la parole est donnée au docteur Chapot.

Messieurs, je ne répondrai que par quelques courtes observations à l'accusation en règle que vous venez d'entendre.

D'abord, j'étais le 25 août sur le boulevard de l'Empereur, pas en costume c'est vrai, mais enfin j'y étais.

Ensuite, tout en déplorant comme vous la mort du malheureux pompier de Thizy, je vous ferai remarquer que d'une part il m'était matériellement impossible de lui prodiguer le moindre secours, puisque personne ne m'avait dit qu'il fut malade ; que d'autre part, comme il est tombé roide mort ensuite d'une attaque d'apoplexie, mes soins auraient été très certainement inutiles. Je crois donc qu'à tous ces points de vues, on ne saurait m'accuser raisonnablement de la mort de notre pauvre collègue. Aussi me présenté je devant vous le front haut et la conscience calme, — et le seul regret que j'éprouve est de n'avoir pu prononcer sur la tombe de cet infortuné quelques-unes de ces paroles funéraires dont j'ai le secret, et qui sans doute auraient adouci l'amertume de la douleur de sa malheureuse famille. Adieu ami, adieu, tu es mort sous les armes, vaillamment, comme un pompier doit mourir. Ah ! pardon, Messieurs, je me croyais au bord de la fosse.

Le docteur Chapot se rassied, et le conseil entre en délibération.

Au bout de quelques minutes la séance est reprise, et au milieu d'un silence lugubre, le président prononce un arrêt qui à l'unanimité, moins une voix, condamne le docteur Chapot à vingt francs d'amende pour avoir ignoré volontairement son service le 25 août, et commis un homicide par imprudence en laissant mourir le pompier de Thizy. La sentence est rendue en dernier ressort et sans appel.

Le docteur Chapot paraît atterré ; il se lève lentement de son banc, prend son bicorne, se dirige vers la porte, et les deux sapeurs de garde s'écartent pour laisser passer la justice des pompiers.

A. MONEY.

Corps-Législatif

Séance du vingt-six octobre.

La sonnette du président. — Qui donc parlait de troubles et d'agitation pour aujourd'hui ; voilà que la journée touche à sa fin, et elle n'a pas plus été agitée que ne l'ai été moi-même.

La salle 216. — En effet, le calme règne à Haussmanville, Raspail s'est souvenu que le campfire est un calmant et non un aphrodisiaque.

La salle 131. — Le fait est que peu s'en est fallu que les brûlantes caresses prodiguées par le sénile Montagnard à la jeune fille aux puissantes mamelles, ne missent encore une fois le peuple en rut.

La salle 326. — Il paraît que, seul, M. Gagne : — *risum teneatis*, — est venu manifester sur la place de la Concorde.

La salle de Tillancourt. — On dit même qu'en le voyant apparaître devant l'Obélisque de Louqsor, un gamin s'est écrié : « Voyez donc ce Loup q'sort de l'Obélisque. »

La salle 180. — Ce Gagne est sans vergogne.

La salle 216. — S'il est sans vergogne il n'est pas sans vers, Gagne ; tout lui est matière à rimailleries.

La salle 159. — Il a fait des choses assez drôles, quand ce ne serait que ce distrique sur l'ex-ministre d'Etat.

Ta calotte qui s'effloque,  
Rouher, n'est plus qu'un archi loque,

La salle de Belmontet. — . . . . .

Celui dont Gagne ainsi, l'archi loque, a cité,  
A fait preuve souvent d'archi loquacité

La salle 228. — C'est égal, j'aurais parié que Ducasse, Gaillard et Cie feraient parler d'eux aujourd'hui.

La salle de Cassagnac. — Laissez donc ! ces farouches ténors de l'anti-socialisme sont aussi couards qu'ineptes ; dire que ces messieurs, mus par la plus basse envie, érigent la malpropreté en vertu, et ont en haine tout ce qui porte du linge blanc et se lave les mains ! je vous demande un peu si l'on ne peut être aussi libéral avec des gants que sans gants !

La salle 126. — C'est stupide ; et si on laissait faire ces forcénés, on n'aurait même plus le droit b'entôt de porter un nom propre.

La salle 100. — Le fait est que le citoyen Lefrançais, par exemple, doit en tenir pour les noms communs, lui qui est surveillant dans la Cie Domange.

La salle 221. — Hé bien, et le citoyen Gaillard ! Comprend-on que cet homme là soit un ennemi si acharné des formes, lui qui est cordonnier !

La salle 195. — Ce sont de drôles de sires, en vérité, que tous ces individus que je n'hésite pas à qualifier de féroces démocrates.

La salle de Belmontet se soulevant indignée :

Démocrates, ces gens à face de cloporte !  
Ah, mais non. Ah, mais non !  
Et je ne comprends pas qu'on puisse de la sorte Prostituer ce nom !

Démocrate, Gaillard ! — Démocrate, Budaille !  
— Démocrate, Amoureux ! —  
Oh, quand j'entends ainsi nommer cette racaille,  
J'entre en un saint courroux !

Démocrates ! Allons donc ! ces sinistres paillasses  
Vrais tribuns de l'égoût,  
Sauf à la tierce au neuf, des villes populaces.  
N'inspirent que dégout !

Ce brailards vénimeux que l'envie enfle et mine,  
Veulent l'égalité ;  
Mais quelle égalité ! celle de la vermine  
Et de la saleté !

Malpropres et haineux, ils demandent la mise  
En accusation  
De tout ce qui porte un habit, une chemise !  
Ah, malédiction !

Ils osent, ces gâtreaux, insulter Jules Favre,  
Pelletan et Simon !  
Leur cœur a plus de fiel que n'a, le port du Havre,  
De vase et de limon !

Ils osent, ces gens-là, parler au nom des masses !  
Mais le vrai plebèien  
Le peuple honnête et fier, méprise leurs grimaces,  
Les renie et fait bien.

Non, ces cureurs d'égoûts, râteaux de savates,  
Dégoutants et poisseux,  
Non, ces gens ne sont pas, morbleu ! des démocrates,  
Mais des démocrasseux !

La salle 129. — Tudieu, ma chère, quelle philippique !

La salle de Belmontet. — Ne m'en parlez pas, j'en suis toute épatée moi-même ; il faut croire que Belmontet en s'asseyant sur moi, m'aura imprégnée d'un souffle poétique auquel vous devez les strophes bien senties que je viens de fulminer.

La salle 230. — C'est égal, entre nous, je regrette que la manifestation soit tombée dans l'eau ; j'aurais voulu voir la binette de l'huissier de Raspail.

La salle 131. — Vous ne l'auriez pas vu, attendu que les portes de la salle seraient restées fermées.

La salle de Tillancourt. — Justement, la foule aurait probablement scié l'huissier de la porte, et nous aurions alors vu l'huissier scié.

La salle 221. — Vous êtes insupportable.

La salle 86. — Dites donc vous autres, qui sait si le gouvernement n'aurait pas mieux demandé que de voir le peuple s'agiter aujourd'hui ; il aurait profité de l'occasion pour faire un nouveau coup d'Etat.

La salle 27. — Alors vous croyez que le gouvernement fait de la politique selon la formule : « Agiter avant de s'en servir ? »

La sonnette. — Mesdames, vous commencez à radoler, voici l'heure où tout le monde se couche, la séance est levée.

Le bureau en acajou des sténographes.  
P. C. C. DEMOCRATE.

THÉÂTRES

Grand-Théâtre — La reprise de Faust est sans contredit le premier succès à peu près complet remporté cette année par la troupe lyrique de M. d'Herblay, et je serais médiocrement surpris si l'œuvre de Gounod ne tenait l'affiche plus longtemps que les opéras qui défilent devant nous depuis le commencement de la saison.

On pourrait même considérer cette reprise comme une première représentation ; car, si vers la fin de l'an passé, le Grand-Théâtre avait monté Faust, grand-opéra, son exécution avait été tellement malheureuse qu'il vaut mieux ne pas se le rappeler. Sauf M<sup>me</sup> de Taisy qui avait appliqué à la création de Marguerite le soin apporté par elle à tous ses rôles, — mais qui n'en pouvait mais si ce rôle s'appropriait mal à sa voix et à son talent, — tous les autres emplois étaient fort mal tenus. On se souvient combien M. Marthieu avait mal rendu Méphistophélès, et M. Delabranche, chanteur médiocre et comédien quasi nul, était un Faust très-incomplet.

Cette fois nous avons un Faust dont l'organe, un peu dur à manier, trahissant parfois la bonne volonté de son possesseur, est néanmoins très-suffisant, et atteint sans trop de difficultés le haut du registre, mais surtout M. Lhérie chante avec sentiment, phrase avec goût, joue avec intelligence et distinction. A coup sûr, on attendait bien moins de cet artiste, et c'est justice que de constater le talent déployé par lui dans ce rôle un peu fort pour un ténor léger.

En outre, M. Lhérie a la rare qualité d'être toujours en scène ; il pousse même la conscience d'interprétation jusqu'à paraître prendre un plaisir extrême à la fête à lui offerte par son ami Méphisto en son palais. Avis à la plupart de ses camarades, — côté des messieurs et côté des Dames, — qui n'ont rien de plus pressé, une fois la dernière note lâchée, que d'engager une conversation, sans doute fort intéressante pour eux, avec leurs voisins et voisines, et assistent d'un air profondément ennuyé aux ballets et intermèdes émaillant les actes de certains ouvrages.

J'espère que M. Lhérie arrivera, par son zèle, sa bonne méthode, la correction de son style, à se faire apprécier davantage et à faire oublier les irrégularités de ses moyens vocaux.

A côté de notre ténor, M<sup>me</sup> Sallard a su se faire applaudir. Cette chanteuse légère a enfin secoué sa torpeur habituelle et consenti à nous montrer que lorsqu'elle le voulait, lorsqu'elle y prenait peine, la réputation qu'on lui a faite n'est pas exagérée et que son mérite est digne de la bonne opinion que les Lyonnais en ont toujours eue. Elle a dit avec assez de charme la chanson du roi de Thulé, l'air des bijoux, le duo du jardin et celui du dernier acte, sans compter le trio final dans lequel sa voix a atteint une force qu'elle nous avait cachée jusqu'ici. En somme, M<sup>me</sup> Sallard est une Marguerite, un brin.... compacte, c'est vrai, mais parfaitement suffisante. Aussi M<sup>me</sup> Sallard, à laquelle la bonne volonté seule fait défaut, nous trouvera-t-elle toujours très-exigeants à son égard, — la façon dont elle a interprété son rôle dans Faust prouvant suffisamment qu'elle est impardonnable si elle se fait chuter ailleurs.

Comme on devait le prévoir, cette représentation a servi de troisième début à M. Périé, aujourd'hui admis, cela va sans dire. Il est bien certain que si cette basse tient toujours son emploi comme lundi dernier, elle a des chances pour avoir la faveur du public ; mais il faut s'attendre à des déboires inévitables dans le grand opéra. L'organe de M. Périé laisse beaucoup à désirer sous le rapport de l'ampleur ; dans les passages de force sa justesse est souvent douteuse, et puisqu'on n'a pas engagé M. Périé pour chanter le répertoire de basse chantante, plus d'une fois les spectateurs auront à se repentir de leur indulgence.

M. Monnier (Valentin) et M<sup>lle</sup> Dartaux (Siebel), ont été convenables dans leurs rôles épisodiques.

Le ballet, moins mauvais que de coutume, a bien marché, — M<sup>lle</sup> Hennecart en tête, dont les pas, jetés-battus ou entrechats ont été justement applaudis.

J'ai déjà dit que cette artiste était la seule dont le talent incontestable méritât une mention parmi les ballerines de M. d'Herblay. Quelques amateurs de chorégraphie ont bien essayé de faire une réputation à M<sup>lle</sup> Reuters, deuxième danseuse, — à laquelle on ménage peu les bravos, bien à tort, — car M<sup>lle</sup> Reuters danse à peu près comme une automate, correctement quelquefois, mais sans la moindre grâce. Il faut que tout notre corps de ballet soit bien misérable pour que M<sup>lle</sup> Reuters ait été acceptée cette année comme deuxième danseuse. Après ça M<sup>lle</sup> Reuters fera peut-être beaucoup de progrès et ses amis escomptent sans doute l'avenir.

Quant aux décors et costumes nouveaux annoncés, naturellement leur nouveauté date de l'an passé déjà, mais ils ont conservé un air de fraîcheur qui à la rigueur peut les faire passer pour neufs aux yeux du public, habitué par la direction à une mise en scène peu riche, à voir les chœurs et les figurants affublés d'oripeaux déguenillés, de costumes d'une saleté repoussante dans presque tous les opéras.

Tous ceux par exemple qui ont assisté aux représentations du Domino noir, ont pu se rendre compte de l'état déplorable de misère dans lequel sont les amis du comte Horace et de Juliano. Les habits et pantalons noirs, dont sont revêtus les invités de ces seigneurs, sont d'une vétusté remarquable et d'une coupe qu'on retrouve seulement chez les plus vieux tisseurs de la Croix-Rousse, dont le panai ne va pas, hélas ! pris le chemin du Mont-de-Piété. Où diable M. d'Herblay va-t-il dénicher ces frusques inénarrables ?

Les réclames de son collègue subventionné empêchaient M. Lamy de dormir ; aussi vient-il d'inventer la réclame au calorifère. L'affiche des Variétés annonce que des appareils de chauffage répandront dans la salle une « douce chaleur. » Nous connaissons la douce révélescière, aujourd'hui nous avons la douce chaleur des Variétés. Voilà le progrès !

G. LAURENT.

Ce soir 30 octobre 1869, à 8 heures,

CONCERT

donné par M. MANOEL COHEN,

pianiste,

Deuxième prix du Conservatoire Impérial,  
Pensionnaire de la ville de Lyon.

Mardi, 2 novembre, première représentation au Caveau des Célestins de Patrie de Guignol, pièce militaire en 8 tableaux.

Pour tous les articles non signés,  
Le Directeur-gérant, E.-B. LABAUME.

LYON. — Impr. LABAUME, cours Lafayette, 5.

# AU BAT D'ARGENT

## GRANDE MAISON DE BLANC

LYON, 9, rue Impériale, 9, LYON

*Occasions exceptionnelles : Toile, Mouchoirs. Linge de table. Madapolam, Rideaux. Couvertures. Lingerie confectionnée, Bonneterie. Chemises, etc. etc.*

*Nous ne saurions trop engager nos lecteurs à profiter des sérieux avantages que la Maison du BAT-D'ARGENT ne cesse d'offrir et qui ont si bien établi le succès de cette Importante Spécialité.*

**AUX MÉDAILLES**




**J.-C. SIMIAN**

MAGASINS DE CHAUSSURES LES PLUS VASTES DE FRANCE

74, rue de l'Impératrice, 76  
angle de la rue Thomassin, LYON

**CHAUSSURES COUSUES ET VISSÉES**

Réunissant l'imperméabilité à la souplesse et à la solidité

Les commandes d'articles courants sont livrées en 12 heures  
Grand assortiment de Chaussures pour hommes, dames et enfants. (87)

MAGASINS DE

# CHAPELLERIE

LES PLUS VASTES DE FRANCE

Tout le passage de l'Argue compris entre la rue de l'Impératrice, 80 et la rue Centrale, 45. LYON

La Maison **RIVIER** sœurs

A l'honneur de prévenir ses nombreux clients qu'à la rentrée des classes et de la saison d'hiver, on trouvera dans ses vastes magasins un choix vraiment extraordinaire et des plus variés en **Chapeaux soie et étoffe, Feutre souple et impert.**

Le grand écoulement de ses marchandises lui permet de renouveler fréquemment ses assortiments et d'offrir ses Articles frais et au-dessus de toutes concurrences. — Des rayons spéciaux sont affectés pour les Képis et les Casquettes, Bonnets grecs et fantaisie, en un mot tout ce que l'on peut désirer en Coiffures pour homme et enfants.

Et le tout sortant de ses ateliers sera vendu au **PRIX DE FABRIQUE.**

Les Dames y trouveront également un beau choix d'articles de Fourrures et Astrakan, tels que Manchons et Palatines. 86-4

LYON Rue et place Impériale, 36 et 38 à côté du passage de l'Argue LYON

# AUX DEUX PASSAGES

CORBELLES DE MARIAGES

NOUVEAUTÉS

CORBELLES DE MARIAGES

Châles, Soieries, Lainages, Articles de Blanc, Etoffes pour Deuil, etc.

Les plus grands soins sont constamment apportés par le Directeur de cette Maison pur que l'acheteur y trouve toujours grand choix bonne qualité et bon marché. Toutes les marchandises sans exception sont marquées en chiffres connus pour être vendues à **VERITABLE PRIX FIXE** et avec la plus sincère loyauté.

Fabrique de Lunettes, Spécialité de Verres extra-fins

ANCIENNE MAISON PIERRE CAN

## MICHEL CAN

FILS ET SUCCESSEUR.

LYON, Rue Terme, 20, près les Terreaux.

Les Articles sortant de cette Maison sont tous, sans exception, de premier choix et vendus à des prix exceptionnels.

**Aperçu des Prix :**

Lunettes garnies de verres fins, depuis . . . . .	4 f. 50	Jumelles achromatiques pour le théâtre, la campagne, depuis 40 f. »
Pince-nez garnis de verres fins, depuis . . . . .	2 »	Longue vue de campagne, 10 »
Verres fins, la paire . . . . .	1 »	Lunettes argent, garnies de verres fins, depuis . . . . .
Compte fils pour la soieries . . . . .	28	Pince-nez argent, garnis de verres fins, depuis . . . . .
Loupes p. graveurs, depuis »	75	de verres fins, depuis . . . . .

Fabrique sur commande. Réparation de tous genres (85-15)

**HERNIES**

Sans opération, guérison prompte et parfaite, garantie par les faits. En conséquence, plus de bandages. S'adresser à M. Gaillard, médecin de la faculté de Montpellier, domicilié à Lyon, quai de la Charité, 4. (58-13)

**LA SILENCIEUSE**

MACHINES A COUDRE BRODEUSES, BOUTONNIERES de tous systèmes pour Familles et Ateliers garanties de 1 an à 5 ans, de 50 f. à 450 f.

Maison de gros et détail

**J.-P. MOLLIERE**

Rue Impériale, 61 et 63, Lyon  
Plusieurs médailles d'or (82-12)

Rhumes, gripes, coqueluches  
Guérison par le

## PECTORAL CONTRE LA TOUX

de E. DESHAYES, pharmacien à Vendôme

Prix : 1 fr. 25 et 2 fr.

Dépôt à Lyon, à la Pharmacie SIMON, rue Impériale, 89

Se trouve même pharmacie, le Baume sédatif contre les Maux de dents Prix : 1 f. 50 le fl. (91-12)

**MALADIES**

Dartres, Scrofules, Abscès, Taches à la Peau, Ulcères, Douleurs, Débilité générale, Maux de poitrine et d'estomac GUÉRIS complètement par le

## ROB-SAVARES, DÉPURATO-TONIQUE

PERFECTIONNÉ

Régénérateur du Sang et des Humeurs

Expéditions par correspondances

S'adresser à M. TOUSSAINT, chimiste, pharmacien de première classe rue Pizay, 12, au premier étage, Lyon allée de traverse rue de l'Arbre-Sec 9 (36)

**ALCOOL DE MENTHE ANGLAISE RECTIFIÉ**

DE J.-D. FRÉDÉRIC

Liquide digestive et stomacique par excellence

Comme Boisson d'agrément pour tous les usages de la bouche et de la toilette, elle réunit tous les avantages et qualités des Eaux, Liqueurs et Elixirs connus à ce jour.

FLACONS BOUCHÉS A L'ÉMERI AVEC INSTRUCTION, 2 et 4 f. (Exiger le nom de J.-D. FRÉDÉRIC et le cachet cire noire avec tête couronnée.)

DÉPÔTS A LYON : — A la Pharmacie Centrale, et dans les principales Pharmacies de la France et de l'Étranger.

Dépôt général pour les demandes en gros, rue Pizay, 3, au 3<sup>e</sup>, chez M. J.-D. FRÉDÉRIC (78-6)

**CHOLÉRA, CHOLÉRINE, DYSSENTERIE**

Le seul remède vraiment efficace pendant les chaleurs pour prévenir les indispositions est l'emploi de

## ALCOOL DE MENTHE DE BERAUD

la seule de toutes ces préparations qui soit préparée d'après la formule du Codex de l'empire français, avec les plantes vertes au moment de la récolte. — Se méfier des nombreuses contrefaçons.

Dépôt dans toutes les pharmacies. (63-12)

**TRAPPISTINE**

LIQUEUR DE TABLE

apéritive et digestive préparée au Couvent de la Grâce-Dieu près de Besançon (Doubs) PAR LES RR. PP. Trappistes eux-mêmes

L'exquise finesse de son arôme et ses qualités hygiéniques, éminemment salutaires, en font aujourd'hui notre première Liqueur française.

En Vente dans les principales Maisons. En consommation dans les grands Hôtels.

**DÉPÔT GÉNÉRAL**

**CARLOZ VUILLEMIN**

15, rue Lanterne, Lyon (22-21)